

REGLEMENT PARTICULIER

LIGUE OCCITANIE PYRENEE

ASA DES CAPITOULS

31 Emme AUTO CROSS et SPRINT CAR D EMPEAUX

5 et 6 septembre 2020

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA DES CAPITOULS. Organise le 5 et 6 SEPTEMBRE 2020, avec le concours du CLUB DU CIRCUIT D EMPEAUX. Une compétition automobile nationale d AUTO CROSS et SPRINT CAR intitulée 31eme AUTO CROSS EMPEAUX.

Cette compétition compte pour CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE PYRENEE et CHALLENGE CORAC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le.....sous le numéro N.....et par la FFSA sous le permis d'organisation numéroEn date du

1.1. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>GALBAN CLAUDE</i>
Membres du Collège	<i>MIO BERTOLO JEAN JACQUES / JACQUES SAPINS</i>
Secrétaire De direction de course	<i>MITRAC DANIELLE</i>
Directeur de Course	<i>RAINAUD CHRISTIAN</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>THIERRY BERGUE</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>YVES CHOUIDEN /PATRICK VAUDOUR</i>
Commissaires Techniques	<i>ROQUES JEAN PIERRE FIOREZE JACKI CHAZAL PATRICK (stagiaire MICHEL CASSAGNADE)</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>BAVOIS JEAN LUC</i>
Chronométrateur(s)	<i>GALUT STEPHANE PIRIS GINETTE GALBAN FRANCOISE JACQUELINE CAPPELOT</i>
Commissaire responsable	<i>DUFAU CORINE</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>DE STEFANI ANTHONY</i>
Médecin Chef	<i>RAFALIMANANA</i>
Responsable Sécurité	<i>CENTIMES GERARD</i>
Responsable du service presse	<i>CARPENTIER NICOLAS</i>
Juges de Faits	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est **ASA DES CAPITOULS.....** et l'organisateur technique est **LE CLUB DU CIRCUIT D EMPEAUX 31470.....**

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Date A L'OBTENTION DU VISA</i>
Clôture des engagements	<i>LE 27 AOUT 2020 A 00H00</i>
Publication de la liste des engagés	<i>LE 2 SEPTEMBRE 18H 00</i>
Date et lieu de la compétition	<i>CIRCUIT D EMPEAUX 31470</i>
Vérifications	<i>le samedi 5 sep 2020 de 7h00 à 9h00</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Date, 5 September a 9 h00</i>
Briefing obligatoire	<i>La 5 sep après les essais chrono</i>
Horaire des essais libres	
Horaire des essais chronométrés	<i>9h00 11h30</i>
Horaire de la course	<i>De 8h00. à 19h30 le samedi et de 8h0 a 19h00 de dimanche 6 septembre 2020.....</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Après chaque finale</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 5 sep. de 7h00h à 9h00h sur le circuit d Empeaux. Si à la date du 4 septembre 2020 a 0h00 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06.58.94.56.95.** ou **.06.08.26.08.06** .et par mail **maryline.revillon@gmail.com**.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme Maryline Revillon A labourdette 32420 SIMORE (secrétaire du club)

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au jeudi 27 aout 2020 . À minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à 120€

- 120€ avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 240€ sans la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. Et une pièce d'identité

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en sprint car *uniquement*.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le 30^{ème} auto cross d'Empeaux se déroulera sur le circuit d'Empeaux. Il est long de 815m. Et la largeur est comprise entre 13. Mètres et 15 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le numéro 3109190456 AC NAT 0815 L'accès au circuit se fait de la salle des fêtes à gauche chemin communal du Pinon.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé *au centre du parc pilotes* Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par secrétariat du club. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **06 08 26 08 06.**

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Horaires, nombre de tours.

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 pour plus de 120 concurrents

Essai chrono à partir de 9h00 en fonction du nombre d'engages 4 tours

Briefing à l'issue des essais chrono

Manche qualificative A partir de 13h30 5 tours

Manche qualificative B à l'issue de qualif A 5 tours

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020

Warm-up	8h30	2 tours
Manche qualificative C	9h30	5 tours
Demi-finales	11h00	6 tours
Suite demi-finales	13h30	6 tours
Finale A	à partir de 16h00	7 tours

7.1.2. Essais chronométrés

Essais chrono 9H00 / 11H30 4 tours

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à 11H30. À 12H00.

7.3. COURSE

MANCHES QUALIFICATIVES A ET B	DE 13H30 A 18H30 le samedi 5sept	5 tours
MANCHES QUALIFICATIVES C	DE 9H30 A 11H30 le dimanche 6 sept	5 tours
DEMI FINALES	DE 13H30 A 15H45 le dimanche 6 sept	6 tours
FINALES	DE 16H00 A 18H00 le dimanche 6 sept	7 tours

7.3.1. La pôle position est fixée à GAUCHE

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

...

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'arrivée de chaque finale sur le podium devant le public

ARTICLE 11. DIVERS

NETTOYAGE EMPLACEMENT APRES COURSE

Il est rappelé à l'ensemble des concurrents de nettoyer son emplacement

Rassembler les ordures ménagères dans des sacs puis les porter à l'emplacement poubelles mis à disposition par l'organisateur

Les pneus et pièces diverses mécanique sont à reprendre par les concurrents

11.1P SECURITE

Nombre de postes de commissaires 6 Nombre de commissaires 15

Nombre d'extincteurs 35 types ABC poudre 6 k

Nombre d'extincteurs par poste 2

Nombre d'ambulance 1 avec équipe et personnels

Une ambulance équipée du matériel nécessaire à la réanimation ♦ oui

Paddock 1 extincteur par structure plus 1 par voiture de course

11.2P MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale et à l'article IIA2 des RTS

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

Nombre d'ambulances pour les concurrents est : une

Une ambulance sera telle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Une équipe d'extraction est-elle prévu dans le respect du cahier des charges : non

Sites et infrastructures

Paddocks il sera attribué un espace de 100 m2 à chaque concurrent

L'accès au parc concurrent sera limité à un camping-car et un véhicule atelier pour chaque structure

Le dépôt d'essences en jerrican supérieur à vingt litres est strictement interdit par structure



